

# AVIS TECHNIQUE SUR LE NIVEAU DE FAISABILITÉ ET LE DEGRE DE PERTINENCE DU DOSSIER GLOBAL ET SEGMENTÉ

## Nouveau réseau Neige 2020 : Piste des Chamois

**Page 1** : Présentation générale et compétence EPIC.

**Page 2** : 1<sup>ère</sup> Phase : Réaménagement de la piste des Chamois.

**Page 3** : 2<sup>ème</sup> phase : Optimisation de l'installation existante.

**Page 4** : 3<sup>ème</sup> phase : mise en place de 9 enneigeurs supplémentaires piste des Chamois.

**Page 5** : Aspect Comptable et financier.

**Annexe** : Rappel du coût global.



### **Expression des résultats :**

1. Il est tenu compte de toutes les opinions (membres CA + membres Commission) mais seul les sept administrateurs ont participé au vote.
2. Pour une présentation objective de l'avis du CA les résultats sont traduits par un pourcentage ainsi que la votation.  
*Exemple* : 5 oui / 2 non .résultat validé avec 71% ou 1 oui / 6 non résultat invalidé avec 85 % ou 2 oui 2 non 3 abstentions résultat validé à 50 % auquel s'ajoute 3 abstentions.
3. Pour l'évaluation globale du dossier : Une moyenne des pourcentages des questions est réalisée.

**Objet** : Proposer un avis d'orientation en qualité d'EPIC sur le Projet :

« Nouveau Réseau Neige 2020 : Piste des Chamois »

**Descriptifs de chaque phase** : ceux-ci sont repris in extenso du dossier technique liés au financement.

**Descriptif général** :

Cet appel à projet porte sur des aménagements visant à densifier l'installation de Neige sur un secteur non-équipé ainsi qu'à moderniser l'installation existante pour une optimisation de l'utilisation des heures de froid:

- + Sécuriser le secteur de la piste des Chamois, entre 1680 et 1440m d'altitude, sur le haut de la station, moins sujet aux intempéries dues au vent, par la création d'un réseau Neige et de travaux d'amélioration de l'état de surface de la piste afin de produire un manteau neigeux le plus homogène possible et ainsi optimiser les volumes de neige à produire***
- + Moderniser et fiabiliser le réseau existant en cohérence avec l'extension de réseau et l'évolution des conditions techniques et climatiques***

**QUESTION N°1** : Le Conseil d'administration considère qu'il est de ses prérogatives et de sa compétence de donner un avis :

- Validation à 100 % (7 oui)

**QUESTION N°2** : Suite à donner à cet avis :

- Transmission à la Mairie : Validation à 100 % (7 oui).
- Communication à la population : Validation à 100 % (7 oui).

**Observations** :

- Proposition de simplifier le document pour le rendre accessible « grand public ». Définir le mode de communication : Papier / Site internet mairie / Site EPIC ?

## 1<sup>ère</sup> Phase : Réaménagement de la piste des Chamois

### Descriptif :

#### **Création d'un nouveau secteur sécurisé en Neige: Piste des Chamois**

- + Le secteur de la piste des Chamois, situé entre 1680 et 1440m d'altitude, n'est pas équipé en Neige de culture
- + Actuellement, la piste Chamois comporte une portion à la largeur réduite par une butte (150m à 20m de large)
- + L'objectif des travaux de terrassement est d'améliorer cette piste existante, afin de supprimer la butte, pour la rendre plus sécurisée et plus accessible aux skieurs (largeur de piste passant de 20 à 40m de large sur les 150m concernés). Sont concernés 10 500m<sup>2</sup> de surface, 7 000m<sup>3</sup> de déblais/remblais
- + Cette amélioration permettra une meilleure optimisation de la neige de culture (surface de piste propre et production de Neige restant sur piste, ne partant pas dans la forêt)

Les **travaux de terrassement** décrits précédemment sont essentiellement dédiés à l'amélioration de l'état de surface et de la skiabilité des zones traitées. La répartition et la conservation du manteau neigeux y seront améliorées.

*Cette tranche a été initiée et mise en œuvre par la mandature précédente. Le financement finalisé par la mandature actuelle.*

### **QUESTION N°3 : Cette tranche est considérée comme nécessaire à l'amélioration et au fonctionnement actuel ?**

- Validation à 85,7 % (6 oui 1 non)

#### Observations :

- Difficile d'évaluer dès cette année le résultat à cause de la fermeture de la station mais de l'avis des professionnels (pisteurs de la station) la réalisation, des travaux facilite le travail des dameurs et devrait sécuriser cette espace.
- Le Maire souligne qu'il n'a trouvé aucune délibération du CM précédent pour valider cette phase.
- Il est précisé que l'EPIC est maître d'ouvrage de ces travaux.

### **QUESTION N°4 : Cette tranche représente un préalable à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phase ?**

- Validation à 66,7 % (4 oui 2 non sur 1 abstention)

## **2<sup>ème</sup> phase : Optimisation de l'installation existante**

**Préalable** : Monsieur le maire et le Conseil Municipal ont confirmé leur accord pour sa réalisation considérant son objet comme sécurisant un équipement opérationnel et indispensable.

### **Descriptif :**

- + Remplacement de trois têtes d'enneigeurs par des équipements nécessitant moins de pression à débit égal
- + Mise en place de deux variateurs sur les pompes existantes de la Salle des Machines N°1, afin d'alimenter en eau le booster sans variation brutale de la pression et du débit
- + Renforcement de la puissance électrique de la Salle des Machines N°1 suite à l'ajout des deux variateurs et pour pouvoir faire fonctionner simultanément les 2 pompes et le compresseur d'air. Transformateur actuel de 1000kVA remplacé par un 1 250 kVA
- + Achat de deux enneigeurs actuellement en prêt (1 mono-fluide, 1 bi-fluide)
- + Intégration, dans logiciel de supervision Liberty, de 2 enneigeurs mono-fluide de marque concurrente, afin d'avoir une automatisation global des moyens de production permettant d'optimiser chaque heure de froid

**QUESTION N°5** : Cette 2<sup>ème</sup> tranche conditionne-t-elle le bon fonctionnement et la fiabilisation des équipements la station ?

- Validation à 100 % (7 oui)

**QUESTION N°6** : Cette 2<sup>ème</sup> tranche apporte-t-elle une amélioration aux usagers ?

- Validation à 85,7 % (6 oui 1 non)

Observations :

- Le Directeur de l'ESF souligne la plus-value de pouvoir produire simultanément de la neige sur les deux versants grâce à cet équipement.

**QUESTION N°7** : Cette tranche est-elle un plus pour l'avenir de la station ?

- Validation à 100 % (7 oui)

**QUESTION N°8** : Cette 2<sup>ème</sup> tranche est-elle à réaliser en l'état si la 3<sup>ème</sup> tranche n'est pas réalisée ?

- Validation à 100 % (7 oui)

**A ce stade de l'examen du dossier, le Conseil d'Administration émet un avis favorable (Question 1 à 8) à 93,1 %**

## **3<sup>ème</sup> phase : mise en place de 9 enneigeurs supplémentaires piste des Chamois**

Le CA prend note que la réalisation de cette 3<sup>ème</sup> tranche sera soumise à un référendum le 2 mai 2021 à l'initiative du maire et du Conseil Municipal, néanmoins le C.A reste compétant pour déterminer l'opportunité et les conditions de faisabilité.

### **Descriptif :**

- + En parallèle de ces travaux de piste, le réseau neige sera prolongé en amont de la piste (700ml avec 9 regards et enneigeurs bi-fluides), et un tronçon en aval des terrassements sera remplacé (200ml) afin d'être en cohérence avec les nouvelles pressions et débits fournis par le futur Booster
- + Création d'un Booster et de son local (pompe, variateur et armoire commande) en pied de piste des Chamois, permettant de fournir de l'eau à la bonne pression jusqu'en haut du nouveau réseau et permettant également d'alimenter les enneigeurs existant à proximité avec une meilleure pression donc induisant un meilleur rendement de ceux-ci (140m »/h à 30 bars de pression, puissance 200kW). L'alimentation électrique du booster proviendra du transfo existant de 250KVA « PRELEVE »
- + L'installation d'équipements économes en énergie. Il s'agit de l'équipement en enneigeurs de la gamme la plus performante du marché. A débit de production équivalent, la consommation en air est fortement réduite avec un démarrage en température marginale amélioré. Il s'agit également de la mise en place de variateurs sur les pompes existantes (également sur nouvelle pompe) permettant un fonctionnement de celles-ci en adéquation exacte avec les besoins en eau de l'installation et non pas un fonctionnement « tout ou rien » se traduisant par une consommation d'énergie toujours maximale

### ***Aspects techniques :***

#### **QUESTION N°9 : Le dossier technique est-il complet et abouti ?**

- Validation à 71 ,4 % (5 oui 2 non)

#### **Observations :**

Une question est posée sur le risque d'avalanche qui pourrait limiter l'exploitation de cette partie. Après échange le risque est considéré comme mineur par les professionnels de par la probabilité et un retour d'expérience sur cet espace.

### ***Aspect écologique :***

#### **QUESTION N°10 : Cette tranche comporte-elle des critères écologiquement acceptables et soutenables ?**

- Validation à 75 % (3 oui 1 non 3 abstentions).

#### **Observations :**

Voir étude AGATE (Consultable sur site Internet). Il est argumenté des économies « de dameuse » pour remonter et descendre la neige sur ce secteur. Le CA propose un travail chiffré supplémentaires d'évaluation de l'amélioration écologique de la nouvelle installation comparativement à l'existant. Concernant la capacité en eau nécessaire et les réserves disponibles à titres d'exemple : pour la saison 2019-2020, 45 000 m3 ont été utilisé soit 1,37 % du débit de la Gresse pour l'année de plus Un arrêté préfectoral confirme l'utilisation possible de 236 000 M3.

**Aspect Comptable et financier :**

**QUESTION N°11 :** La phase 3 est-elle équilibrée : rapport charges /produits en fonctionnement.

- Validation à 100 % (3 oui 4 abstentions).

**QUESTION N°12 :** L'endettement après subvention est-il supportable par l'EPIC seul ?

- Validation à 50 % (2 oui 2 non 3 abstentions).

Observations :

Il est évoqué que le reste à charge du financement sous forme d'annuité hors subvention reste indépendant du mode de financement et de la garantie apporté par la Mairie.

**QUESTION N°13 :** Cette 3<sup>ème</sup> tranche conforte-t-elle le fonctionnement de la station à 10 ans ?

- Validation à 83, 3 % (5 oui 1 non 1 abstention).

**QUESTION N°14 :** Cette 3<sup>ème</sup> tranche se traduit-elle par une amélioration aux usagers ?

- Validation à 100 % (7 oui)

**QUESTION N°15 :** Cette 3<sup>ème</sup> tranche participe-t-elle à une amélioration de l'image du ski alpin à Gresse en Vercors ?

- Validation à 60 % (3 oui 2 non 2 abstentions).

**Le CA émet après l'examen de cette 3<sup>ème</sup> phase un avis favorable (Question 9 à 15) à 77,1 %**

**Mais le CA considérant le nombre d'abstentions, les administrateurs demande la reprise des questions « Ecologique » n°10 et « économique » n°11 et 12 pour une étude chiffré et argumenté supplémentaires afin de permettre une meilleure compréhension du dossier et l'émission d'un nouvel avis du CA.**

**Le C.A souligne la qualité du dossier technique réalisé et proposé par M.ROUTABOUL, directeur opérationnel de l'EPIC.**

-----  
**Le dossier global, phase 1,2 et 3 est validé à 91,9 %.**

# ANNEXE

## Rappel du coût global et articulation des phases :

- **Etudes : Maîtrise d'œuvre, BCT, CSPS, Environnement** **30 000 € HT**
- **Création réseau (Piste Chamois):** **520 000 € HT**
- Réseaux (900 ml) 190 000 € HT
- Process (9 enneigeurs bi-fluides) 130 000 € HT
- Local Booster Génie Civil 72 000 € HT
- Equipement Process local Booster 128 000 € HT
- **Optimisation profil et état de surface piste Chamois:** **60 000 € HT**
- Terrassements 60 000 € HT
- **Optimisation Installation existante:** **190 000 € HT**
- Salle des Machines existante (variateurs, supervision, transfo) 128 000 € HT
- Optimisation enneigeurs 62 000 € HT

**MONTANT GLOBAL :**

**800 000 € HT**